

RÉPERTOIRE

Liste des résidences internationales partenaires

Programmes de résidence, échéances de candidature et points de contact

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Présentation générale

Ce répertoire recense les programmes de résidences artistiques internationales avec lesquels le Ministère des Arts et de la Culture entretient des relations de partenariat ou d'orientation, dans le cadre de la mobilité et du rayonnement des artistes et créateurs camerounais à l'étranger. Il s'adresse aux artistes, compagnies, structures culturelles et opérateurs souhaitant identifier des opportunités de résidence correspondant à leur discipline et à leur projet.

Les résidences répertoriées couvrent différents champs artistiques — arts visuels, arts du spectacle, littérature, musique et pratiques numériques — et sont proposées par des institutions culturelles, fondations, centres d'art ou réseaux professionnels partenaires implantés dans divers pays.

Structure du répertoire

Chaque fiche de résidence référencée présente, dans la mesure des informations disponibles, le nom du programme, la discipline ou le champ artistique concerné, la période indicative de candidature ou d'accueil, ainsi que les coordonnées de contact permettant d'obtenir le dossier de candidature complet. Le tableau ci-dessous illustre, à titre indicatif, la présentation générale adoptée dans le répertoire.

Programme de résidence	Discipline / domaine	Contact et échéance
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Arts visuels	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Arts du spectacle	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Littérature	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente	Musique	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente

Conditions générales et modalités de candidature

- Les dates limites de candidature varient selon chaque programme partenaire et doivent être vérifiées directement auprès de l'institution d'accueil.
- Les candidatures sont généralement adressées directement à la structure organisatrice de la résidence, selon les modalités propres à chaque appel.
- Le MINAC peut, selon les cas, apporter un appui d'orientation ou une lettre de soutien aux candidats camerounais sélectionnés.
- Les artistes intéressés sont invités à se rapprocher de la direction technique compétente pour toute information complémentaire sur les partenariats en cours.

Actualisation du répertoire

La liste des résidences partenaires est appelée à évoluer en fonction des accords de coopération culturelle conclus par le Ministère et de la disponibilité des programmes proposés par les institutions étrangères. Il est recommandé de consulter régulièrement les canaux officiels du Ministère ou de contacter la Délégation Régionale la plus proche afin de disposer des informations les plus récentes.